

Bienvenue à l'APTS Centre-Ouest de
Montréal
Welcome to APTS West-Central Montreal



14 MARS 2022

Bienvenue à l'APTS! / Welcome to the APTS!

- ▶ Bref historique/ Brief history
- ▶ Présentation de l'organisation APTS / Presentation of the APTS union
- ▶ Conventions collectives: nationale et locale / Collective agreements: national and local
- ▶ Conditions de travail/ Working conditions
- ▶ Assurance SSQ / SSQ insurance
- ▶ Période de questions / Questions

Historique / History

- ▶ L'APTS a été créée en 2004 dans la foulée de la loi 30 par le regroupement de six syndicats qui comptent près de 50 ans d'expérience en syndicalisme de type professionnel.
- ▶ En 2015, suite à la fusion des établissements et à la création des CISSS/CIUSSS, le syndicat APTS a été accrédité pour représenter les membres de la catégorie 4 pour le CIUSSS Centre-Ouest de l'île de Montréal

-
- ▶ *The APTS was created in 2004 in the wake of Bill 30 by bringing together six different unions with nearly 50 years of experience in professional unionism.*
 - ▶ *In 2015, following the merger of the establishments and the creation of the CISSS/CIUSSS, the APTS union was accredited to represent category 4 members for the CIUSSS Centre-Ouest de l'île de Montréal*

L'APTS en bref / The APTS in brief

- ▶ L'APTS représente plus de 65 000 membres de la catégorie des professionnels.elles et techniciens.ennes. de la santé et des services sociaux.
 - ▶ L'APTS détient une longue expérience des pratiques professionnelles et des problèmes d'organisation du travail qui vous sont spécifiques.
 - ▶ Vos problèmes particuliers ne sont jamais dilués parmi ceux d'autres groupes puisque l'APTS travaille spécifiquement à la défense de vos droits et intérêts.
 - ▶ L'APTS offre un taux de cotisation de 1,6%, soit l'un des plus bas du réseau.
-
- ▶ *The APTS represents more than 65,000 members in the professionals and technicians category of the health and social services network*
 - ▶ *The APTS has extensive experience in professional practices and work organization problems that are specific to you.*
 - ▶ *Your particular problems are never diluted among those of other groups since the APTS works specifically to defend your rights and interests.*
 - ▶ *The APTS offers a contribution rate of 1.6%, one of the lowest in the network.*

Votre équipe locale APTS Centre-Ouest Your local APTS West-Central team



Léonie
Blanchette
Présidente



Danielle
Lynch
Vice-présidente



Véronique
Tessier
Trésorière



Viviane
Grégoire
Secrétaire



Josée Benoit
Directrice
mission
hospitalière



Karyne Lavoie
Directrice
missions 1^e ligne
et CHSLD



Sylvia Bitton
Directrice
mission
réadaptation



Josie Campisi
Déléguée à la
mobilisation



Teresa Muccari
Représentante
Nationale



Jasmine Zarbatany
Conseillère en
relations de travail



Tim Banasik
Conseiller en
relations de travail



Jonathan Harmon
Conseiller en
relations de travail

APTS Centre-Ouest de Montréal / West-Central Montreal

Votre équipe locale | Your local team

T: 514-609-3039 | E: ccomtl@aptsq.com

Convention collective / Collective agreements

NATIONALE / NATIONAL

Dispose des sujets à incidence monétaire, tel que :

- ▶ formation postsecondaire
- ▶ expérience antérieure
- ▶ temps supplémentaire
- ▶ assurance-salaire
- ▶ droits parentaux
- ▶ congés fériés, mobiles, etc.
- ▶ procédure de grief et d'arbitrage.

LOCALE / LOCAL:

Dispose des sujets d'organisation du travail tel que:

- ▶ la probation
- ▶ l'octroi des postes
- ▶ l'utilisation des personnes inscrites sur la liste de rappel
- ▶ les modalités de congé sans solde
- ▶ les modalités de paiement des salaires
- ▶ le port d'attache et des allocations de déplacement

Conditions de travail / Working conditions

- ▶ **Probation:** période suivant immédiatement l'embauche
 - ▶ Professionnels: 120 jours de travail
 - ▶ Techniciens: 60 jours de travail
 - ▶ L'employeur doit procéder à une évaluation mi-probation.
 - ▶ **Ancienneté:** période calculée en jours travaillés qui sert à l'obtention de postes et le choix de vacances. Pour les salariées à temps partiel, l'ancienneté se calcul par multiples de 1.4.
-
- ▶ *Probation: period immediately following hiring*
 - ▶ *Professionals: 120 working days*
 - ▶ *Technicians: 60 working days*
 - ▶ *The employer must carry out a mid-probation assessment.*
 - ▶ *Seniority: period generally calculated in days worked which is used, for example, to obtain positions or vacation choices. For part-time employees, seniority is accumulated by multiples of 1.4.*

Conditions de travail / Working conditions

Reconnaissance de la formation et de l'expérience

- ▶ La formation reconnue doit être pertinente et reliée à la spécialité dans laquelle la personne salariée travaille ou être dans la même discipline ou discipline connexe. Cette formation peut donner droit à un ou plusieurs avancement d'échelon salarial.
- ▶ La personne salariée doit faire la preuve de son expérience pertinente en présentant une attestation écrite à l'employeur. Si celle-ci n'est pas fournie dans les 60 jours de son embauche, l'employeur ne reconnaîtra l'expérience qu'à compter de la réception de l'attestation.

Recognition of training and experience

- ▶ *To be recognized, training must be relevant and related to the specialty in which the employee works or be in the same discipline or in a related discipline. This training may give the right to one or more advancements in the salary scale.*
- ▶ *The employee must prove his relevant experience by presenting a written certificate to the employer. If this is not provided within 60 days of hiring, the employer will only recognize the experience upon receipt of the certificate.*

Conditions de travail / Working conditions

Vacances/ Vacation:

- ▶ Les personnes salariées ayant moins d'un an de service au 30 avril accumulent 1 jour et 2/3 de congé par mois de service. Elles peuvent compléter jusqu'à l'équivalent de 4 semaines sans solde.
 - ▶ Pleine reconnaissance des années de service accumulées dans le réseau pour le calcul des journées de vacances: Dorénavant toutes les années de service dans le réseau seront prises en compte dans le calcul du quantum des congés annuels. Vous devez aviser l'employeur si des années ont été travaillées chez un autre employeur avant 2006.
-
- ▶ *Employees with less than one year of service on April 30th, accumulate 1 and 2/3 days of leave per month of service. They can complete up to the equivalent of 4 weeks without pay.*
 - ▶ *Full recognition of years of service accumulated in the network for the calculation of vacation days: From now on, all years of service in the network will be taken into account in the calculation of the quantum of annual leave. You must notify the employer if years were worked with another employer before 2006.*

Contacts CIUSSS

Tous les établissements, sauf
l'HGJ:

Aliona Mirza

aliona.mirza.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca

514-738-4500 #1827

Hôpital Général Juif:

Victoria Raposo

Victoria.raposo.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca

514-738-4500 #1826



L'esprit collectif

Assurance collective

Votre régime

En un coup d'oeil



Contrat X9999
1^{er} avril 2021

Alliance du personnel professionnel
et technique de la santé et des services sociaux

Membres de l'APTS



Contact APTS

Catherine Lévesque

retraite.assurance@aptsq.com

450-670-2411

Formulaire d'adhésion en ligne / Online Membership Form

https://gems.apsq.com/demande_adhesion

Être membre, ça sert à quoi?

- ▶ Assister aux instances locales comme l'Assemblée Générale Annuelle ou les Assemblées Générales Spéciales
- ▶ Voter le budget local annuel (comment sont utilisées les cotisations syndicales!)
- ▶ Commenter et voter le Plan d'Action local de votre équipe syndicale
- ▶ Voter pour ou contre un mandat de grève
- ▶ Voter sur une entente de principe pour la négociation nationale
- ▶ Élire vos représentants syndicaux, à l'exécutif local
- ▶ Poser votre candidature pour des postes au comité exécutif local, des postes d'agent de liaison ou encore des postes à certains comités nationaux.
- ▶ Recevoir de l'information sur la négociation nationale et autres dossiers cruciaux, comme l'équité salariale par exemple via les Info-négo et le FilAPTS

Why become a member?

- ▶ Vote the annual local budget (to decide how your union dues are used!)
- ▶ Comment and vote on your union's Local Action Plan
- ▶ Vote for or against a strike mandate
- ▶ Vote on an agreement for the national collective agreement
- ▶ Elect your union representatives for the local executive committee
- ▶ Apply for positions on the local executive committee, liaison officer positions or positions on certain national committees.
- ▶ Receive information on the provincial negotiations and other crucial issues, such as pay equity, for example, via Info-négo and FilAPTS

https://gems.aptsq.com/demande_adhesion



Si vous avez des questions, contactez votre exécutif local :

Bureau syndical de l'APTS Centre-Ouest :

Téléphone : 514-609-3039

Courriel : ccomtl@aptsq.com

Facebook : @APTSCentreOuestMtl

If you have any questions, please contact your local executive committee:

West-Central APTS union office:

Téléphone : 514-609-3039

E-mail : ccomtl@aptsq.com

Facebook : @APTSCentreOuestMtl

Période de questions/ Questions

**Merci pour votre
présence!**

**Thank you for your
participation!**